



**CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA**

*Conseil du 30 septembre 2024*

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL**

**DE LA**

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

**OBJET : Aides directes aux commerces : mise en œuvre d'un appel à projet Cœur de ville 2024-2025**

**L'An Deux Mille Vingt Quatre, le 30 septembre à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, sur convocation en date du 24 septembre 2024.**

**PRÉSENTS :** BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, GIAMARCHI Marie-Dominique, GRASSI Didier, LACAVE Mattea, LINALE Serge, LEONARDI Jean-Charles, LOMBARDO Florence, LORENZI Thérèse, MILANI Jean-Louis, MUSSIER Emma, MORGANTI Julien, PADOVANI Marie-Hélène, PETRI-GUASCO Emmanuel, PERETTI Philippe, PERFETTINI Martine, PIPERI Linda, POLIFRONI Bruno, POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SALGE Hélène, SAVELLI Pierre, SIMONI Pierre-Baptiste, TIERI Paul, TIMSIT Christelle

**ONT DONNE POUVOIR :**

BATTESTI Gilles à BIAGGINI Jean-Jacques  
CALLIER Jeanne à ROSSI Michel  
COLOMBANI Carulina à TIERI Paul  
DE GENTILI Emmanuelle à PERETTI Philippe  
MALAFRONTE Christine à BERTOLUCCI Marie-Christine  
PADOVANI Jean-Jacques à PADOVANI Marie-Hélène  
POLISINI Ivana à LACAVE Mattea  
SAVELLI Jean-Michel à MUSSIER Emma  
SIMONPIETRI Pierre-Michel à POZZO DI BORGO Louis  
ZUCCARELLI Jean à SALGE Hélène

**ABSENTS :**

MONDOLONI Jean-Martin, PELLEGGRI Leslie, SIMEONI Gilles, VESPERINI Françoise

**QUORUM : 21**

Mme GIAMARCHI Marie-Dominique est désignée secrétaire de séance.

**OBJET : Aides directes aux commerces : mise en œuvre d'un appel à projet Cœur de ville 2024-2025**

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération n° 16/293 AC de l'Assemblée de Corse du 14 décembre 2016 adoptant le SRDEII ;

Vu la délibération n° 22/101 AC de l'Assemblée de Corse du 1er juillet 2022 approuvant la révision du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) ;

Vu l'arrêté n° R20-2022-11-10-00002 du préfet de Corse en date du 10 novembre 2022 portant approbation du Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation ;

Vu la convention d'action économique territoriale 2023-2026 conclue entre la Collectivité de Corse, l'Agence de Développement Économique de la Corse et la Communauté d'Agglomération de Bastia le 26 juin 2023 ;

Vu le règlement "de minimis" n° 2023/2831 de la Commission du 13 décembre 2023, publié au JOUE du 15 décembre 2023 ;

Vu l'avenant n°2 à la convention cadre pluriannuelle d'Action Cœur de Ville – ORT de Bastia, signée le 3 janvier 2024 ;

Vu le courrier du Président de l'ADEC du 23 septembre 2024, habilitant la CAB, par délégation, à octroyer des aides financières aux entreprises sur le fondement du régime d'exemption de minimis ;

Considérant la nécessité de soutenir le commerce de proximité du périmètre du Cœur de Ville dans le cadre d'investissements liés à la modernisation ou à la transition numérique et écologique ;

Considérant qu'une enveloppe maximale de 150 000 euros est prévue pour le dispositif, répartie sur les exercices budgétaires 2024 et 2025 ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DÉCIDE**

Le lancement d'un appel à projets en direction des entreprises commerciales et artisanales du secteur du Cœur de Ville de Bastia sur la période 2024/2025 consistant en des aides directes ;

**APPROUVE**

Le règlement de l'AAP précisant les conditions d'éligibilité et les modalités d'octroi des aides financières, ci-annexé ;

**DIT**

Que l'attribution des aides financières sera opérée par délibération du Bureau communautaire, dans le cadre des conditions définies par le règlement et dans la limite de l'enveloppe budgétaire allouée ;

**OBJET : Aides directes aux commerces : mise en œuvre d'un appel à projet Cœur de ville 2024-2025**

**AUTORISE**

Le Président à effectuer toutes démarches nécessaires et signer tout document relatif à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



**LE PRÉSIDENT**

*[Signature]*  
Louis POZZO DI BORGIO

Acte certifié exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le 7 OCT. 2024  
et publication ou notification  
du 7 OCT. 2024  
La Directrice des Affaires Générales  
Chjara AIELLO